



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 4 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question 11), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 4), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question 4), M. Emmanuel DUMONT, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET (à compter de la question 4), M. Thierry MORTON à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 27 - Entretien, grosses réparations sur les édifices protégés : propriétés de la Ville de Besançon - Programme de travaux 2017-2018 - Demande de subvention

**Entretien, grosses réparations sur les édifices protégés :
propriétés de la Ville de Besançon
Programme de travaux 2017-2018
Demande de subvention**

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

I - Contexte

Depuis plusieurs années, les travaux d'entretien et de grosses réparations menés sur les édifices propriétés de la Ville de Besançon, protégés par la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, qu'ils soient classés Monuments Historiques (MH) ou qu'ils soient inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, bénéficient d'une subvention de la part de l'Etat.

L'Etat est susceptible de financer à hauteur de 40 % les travaux sur les ouvrages classés Monuments Historiques et à hauteur de 30 % les ouvrages inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Le programme de travaux 2017-2018 est scindé en trois parties :

- une première partie concerne les bâtiments classés Monuments Historiques, pour un montant de 80 000 € TTC,
- une deuxième partie intéresse les remparts et divers ouvrages des Fortifications UNESCO, pour un montant de 120 000 € TTC,
- une troisième partie s'applique aux fontaines, pour un montant de 70 000 € TTC.

II - Programme 2017-2018

II.1 - Entretien des bâtiments classés Monuments Historiques : 80 000 € TTC

Le programme proposé est le suivant :

- Observatoire - bâtiment des Horloges, restauration des fenêtres sur l'ensemble des façades,
- Eglise Saint-François Xavier, consultation d'un Maître d'œuvre, lancement du diagnostic du clocher en 2017, réalisation de l'AVP et du dossier de consultation des entreprises en 2018,
- Citadelle : travaux de couverture sur les bâtiments des Officiers et de l'Intendance, du porche de l'Arsenal et sur traverses, ainsi que des reprises de parement ponctuels sur divers bâtiments.

	Opération	Coût global	Part Etat 40 % sur montant HT	Part Ville de Besançon, y compris la TVA
2017	Observatoire, bâtiment des Horloges, menuiseries	35 000,00 € TTC	11 667,00 €	23 333,00 €
	Eglise Saint-François Xavier, restauration du clocher, études	5 000,00 € TTC	1 666,66 €	3 333,34 €
2018	Eglise Saint-François Xavier, restauration du clocher, études	10 164,00 € TTC	3 388,00 €	6 776,00 €
	Citadelle, couverture et parements	29 836,00 € TTC	9 945,34 €	19 890,66 €
	Total	80 000,00 € TTC	26 667,00 €	53 333,00 €

II.2 - Entretien des remparts inscrits au Patrimoine UNESCO : 120 000 € TTC

Le programme proposé est le suivant :

- Secteur Citadelle

Restauration du Mur des Déportés, restauration des parements et reprise d'un ventre

- Secteur Rive Gauche

- Tour Bastionnée des Cordeliers, réfection de joints à neuf sur les deux façades côté amont dans le cadre de la lutte contre la renouée du Japon,
- Remparts de la Gare d'Eau, entre la brèche et la tourelle, mise en place d'une couverture, confortement des parties endommagées par la végétation et révision des frettages,
- Bastion du Saint-Esprit, reprise d'un ventre côté chemin de halage, remplacement de pierre en partie basse et réfection de joints.

- Secteur Arènes Battant

Porte de Charmont, esplanade Robelin, reprise de ventre sur rempart et mise en place de couverture au droit des places de stationnement PMR.

- Sur l'ensemble des secteurs

Travaux d'accompagnement des travaux de dévégétalisation réalisés par l'ADDSEA (remplacement de pierre en parement ou couverture, reprise de joints, etc.).

	Opération	Coût global	Part Etat 40 % sur montant HT	Part Ville de Besançon, y compris la TVA
2017	Citadelle, mur des Déportés	11 000,00 € TTC	3 666,67 €	7 333,33 €
	Tour bastionnée des Cordeliers	24 000,00 € TTC	8 000,00 €	16 000,00 €
	Rempart de la Gare d'Eau	17 000,00 € TTC	5 666,67 €	11 333,33 €
	Reprise de parements à la suite de travaux de dévégétalisation	8 000,00 € TTC	2 666,67 €	5 333,33 €
2018	Bastion du Saint-Esprit	40 000,00 € TTC	13 333,32 €	26 666,68 €
	Porte de Charmont	12 000,00 € TTC	4 000,00 €	8 000,00 €
	Reprise de parement à la suite de travaux de dévégétalisation	8 000,00 € TTC	2 666,67 €	5 333,33 €
	Total	120 000,00 € TTC	40 000,00 €	80 000,00 €

II.3 - Entretien des fontaines classées MH ou inscrites à l'inventaire supplémentaire des MH : 70 000 € TTC

La Ville de Besançon souhaite engager un programme de restauration ou de réparation sur les fontaines (protégées ou non) du centre-ville et des quartiers d'Arènes et Battant. Ces travaux seront complétés, pour chaque fontaine, par la mise en place d'une alimentation en eau en circuit fermé. Ceci devrait permettre de réaliser des économies de consommation d'eau (préservation des ressources naturelles).

Programme (2017-2018) :

- Fontaine des Jésuites, rue du Lycée :

- lancer une consultation pour retenir une équipe de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la fontaine des Jésuites, rue du Lycée, réaliser les études et le dossier de consultation des entreprises,
- débiter une première tranche de travaux,
- Fontaine de l'Etat-Major, Place Jean Cornet.

Réaliser quelques travaux d'entretien sur la fontaine de l'Etat-Major et mettre en place une alimentation en eau du bassin en circuit fermé.

A partir de 2019 d'autres travaux pourront être envisagés :

- continuer la restauration de la fontaine des Jésuites,
- poursuivre les études pour mettre en place un circuit fermé sur l'ensemble des autres fontaines du centre-ville et des quartiers Arènes Battant,
- commencer les travaux de mise en circuit fermé, y compris des travaux d'entretien sur les pierres, les étanchéités de bassin et la fontainerie,
- lancer une étude de restauration des fontaines de l'Etat-Major et Bacchus.

Fontaines classées Monuments Historiques (1) (40 %) ou inscrites (2) (30 %)				
	Opération	Coût global	Part Etat 40 % ou 30 % sur montant HT	Part Ville de Besançon, y compris la TVA
2017	Fontaine des Jésuites, rue du Lycée - Restauration de la fontaine (classée) Etudes	16 000,00 € TTC	5 333,33 € (1)	10 666,67 €
	Fontaine de l'Etat-Major, place Jean Cornet (inscrite)	19 000,00 € TTC		
	- Travaux de réparation - Travaux de mise en circuit fermé	6 000,00 € TTC 13 000,00 € TTC	1 500,00 € (2)	4 500,00 € 13 000,00 €
2018	Fontaine des Jésuites, rue du Lycée - Restauration de la fontaine	35 000 TTC	11 666,67 € (1)	23 333,33
	Total	70 000,00 € TTC	18 500,00 €	51 500,00 €

III - Financement

RECAPITULATIF DES OPERATIONS			
Opération	Coût global	Part Etat sur montant HT	Part Ville de Besançon, y compris la TVA
Bâtiments classés	80 000,00 € TTC	26 667,00 €	53 333,00 €
Remparts ouvrages classés à l'UNESCO	120 000,00 € TTC	40 000,00 €	80 000,00 €
Fontaines	70 000,00 € TTC	18 500,00 €	51 500,00 €
Total	270 000,00 € TTC	85 167,00 €	184 833,00 €

Le plan de financement prévisionnel de l'opération pour 2017-2018 s'établit comme suit :

Part de l'Etat (DRAC)	85 167,00 €
Part de la Ville de Besançon, (y compris TVA)	<u>184 833,00 €</u>
Total TTC	270 000,00 €

La Ville s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'entretien et de réparation sur les bâtiments, les remparts et les fontaines classés Monuments Historiques ou inscrits, et autoriser M. le Maire à engager les études et les travaux, pendant les années 2017-2018,

- autoriser M. le Maire à solliciter les participations financières de l'Etat (DRAC) et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme DARD n'a pas pris part au vote.

Préfecture du Doubs



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0